



Collectif Technique National Traction

Compte Rendu de l'Audience Traction du 12 février 2007

Dans le cadre de sa demande d'audience la CGT a été reçue par la direction pour aborder les points d'achoppement qui demeurent, notamment sur :

- La réglementation du travail applicable pour les agents de conduite circulant sur le Réseau Ferré National ;
- La circulation des agents logistique (APLG) sur le Réseau Ferré National ;
- La réorganisation de la production avec les différents types d'expérimentation en cours ou envisagés.

Après nous avoir écouté, les directions de la traction et des relations humaines nous ont annoncé que des discussions sur ces sujets se tiendraient fin mars 2007 lors d'une table ronde ou un GTT.

La manifestation des cheminots, plus de 40 000 dans les rues de Paris le jeudi 8 février 2007, avec des agents de conduite présents et mobilisés, a certainement pesé dans la décision de la direction.

Pour la CGT des réponses claires doivent être apportées comme nous l'avons précisé dans le tract du 19 janvier 2007 « des blocages demeurent ».

Sur les navettes :

Pour la CGT, la direction s'écarte du principe établi dans les règlements de sécurité (IN1472). Le Règlement Général de Sécurité est suffisamment exhaustif pour définir précisément les différents régimes d'exploitation pour les circulations sur le périmètre du RFN. La direction contourne ce texte et interprète le RH0077 pour pouvoir utiliser les TA au titre 2. Cela participe de la déréglementation du transport ferroviaire orchestrée par les différents opérateurs privés et la direction SNCF.

Pour la CGT, le meilleur rempart pour contrer la mise en concurrence passe par une harmonisation par le haut des conditions sociales et un haut niveau de sécurité, le référent en la matière demeure la réglementation du travail des cheminots de la SNCF.

Sur les circulations en ligne effectuées par des agents de la logistique (APLG) :

La direction du matériel, sous couvert de la traction, envisage que ces agents circulent sur RFN.

Cette démarche contribue à fragiliser la sécurité des circulations par un transfert des charges conduite hors du domaine traction.

Pour la CGT, ce travail doit être effectué par des agents de la filière traction, plus particulièrement par des CRML.

Sur la réorganisation de la production :

La direction ne peut pas mettre en place le pilotage par ligne, la dédicace, effectuer localement des expérimentations sur l'astreinte ou autre, sans tenir compte de l'avis des agents de conduite et de leurs organisations syndicales.

Pour la CGT le dictionnaire des filières existe et doit être respecté.

Les enjeux de déréglementation, de réorganisation de la production fret, mais aussi voyageur, restent au centre des préoccupations.

La CGT a des propositions avec un Grand Métier Conduite, un métier avec des conducteurs ayant le même statut, celui de la SNCF, garantissant un haut niveau de sécurité et des garanties sur les conditions sociales des agents.

C'est bien tous ensemble, autour d'objectifs communs, dans une démarche rassembleuse et constructive, que l'on pourra résister et inverser le dumping que les libéraux instaurent dans le ferroviaire.

Montreuil, le 12 février 2007